

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par
Mme Mette

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 100, après le mot :

« autorité »

insérer les mots :

« sur la liste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.